



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 26
Pouvoir : 1
Absent : 0

Date de la convocation : 26 juin 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉE PAR POUVOIR :
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°84

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : BAIL CIVIL LOCATION DE LA LICENCE IV

Il est rappelé que par délibération du 28 juin 2018, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de la licence de débit de boisson de quatrième catégorie appartenant à M. Jean-Bernard ROBIN pour un montant de 6 000 €.

Elle a été louée pendant quatre ans au « César Café » qui a cessé son activité le 31 décembre 2022.

La commune dispose de cinq ans à partir de la date de cessation d'activité de l'établissement pour céder, vendre ou mettre en location la licence IV.

Mme Léa POPOVIC, repreneur de l'ancien restaurant « La Grillade » a sollicité la commune pour une location de la licence IV.

La Commune propose de louer la licence IV moyennant un loyer annuel de 400 euros aux repreneurs du restaurant « La Grillade » situé 50 rue de Chédeville 86530 NAINTRÉ, sous le nom de société LPDP représentée par :

- Mme Léa POPOVIC demeurant au 50 rue de Chédeville à NAINTRÉ (86530), Présidente, titulaire d'un permis d'exploitation délivré le 8 mars 2024
- M. Djordje POPOVIC demeurant au 63 rue de Salvart à POITIERS (86000), Directeur général

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver le bail civil de location de la licence IV pour un loyer annuel de 400 euros** .

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code général de la propriété des personnes publiques,
VU le code civil,
VU le code de commerce,
VU le code de la santé publique,
VU la délibération du 28 juin 2018 portant acquisition d'une licence IV de débit de boissons,
VU l'offre de location faite par Mme POPOVIC en vue de l'exploitation de cette licence IV pour l'ancien restaurant la Grillade de Naintré situé 50 rue de Chédeville 86530 NAINTRÉ,

Considérant l'intérêt de favoriser l'implantation de restaurants afin de préserver la vitalité et l'attractivité de la Commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** le bail civil portant sur la location de la licence IV entre la Commune et la société LPDP pour un loyer annuel de 400 euros, joint en annexe à la présente délibération,
- autoriser M. le Maire à signer ce bail et tout acte afférent à cette opération.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 05 JUIL. 2024

